

“Les parents doivent rester vigilants”

Fin 2011, des associations de parents, des organisations et des institutions de personnes handicapées ont signé la Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité. Ueli Affolter, directeur de l'Association bernoise des homes, explique l'utilité de la charte pour les institutions et met en garde contre les risques d'oubli qui peuvent survenir.

Propos recueillis par Tanja Aebli / Photo: Adrian Moser



Pour Ueli Affolter, la question des abus doit être thématisée dans la vie de tous les jours.

En février 2011, le plus grand cas d'abus au sein des institutions a été rendu public. L'affaire H.S. – du nom du thérapeute coupable – compte environ 120 victimes. Comment a-t-on pu en arriver là?

A la lumière de ce que nous savons aujourd'hui, il est clair que l'on n'a pas été assez vigilant dans le cas H.S., malgré son comportement suspect. Certains indices n'ont pas été pris assez au sérieux et certains signes n'ont pas été pris en compte. Ce laisser-faire s'explique par une forme de négligence mais aussi par une bienveillance mal placée.

C'est suite à cette affaire que votre organisation, l'Association bernoise des homes, en partenariat avec insieme Suisse et dix autres organisations et institutions, a signé une charte contre les abus sexuels. Quels en sont les points les plus significatifs?

Sans aucun doute le chapitre qui concerne le recrutement et la sélection du personnel. Qu'il s'agisse de la présentation d'un extrait du casier judiciaire, du contrôle de l'exactitude des certificats de travail ou de l'obtention de références.

Mais, à mon avis, le plus important reste avant tout le fait que les associations de personnes handicapées, les organisations et les insti-

tutions se sont assises à une même table pour élaborer ce document de base. Il reste regrettable que ce ne soit que suite à cet incident qu'une collaboration étroite ait pu s'instaurer pour la prévention.

Comment les 300 institutions rattachées à l'association bernoise des homes ont-elles réagi à cet accord?

Les réactions envers la charte ont été positives. L'obligation de demander un extrait du casier judiciaire reste cependant sujette à discussion. Les opposants à ce règlement craignent la mise en place d'une culture de la défiance au sein des institutions. Il est vrai qu'il ne s'agit pas d'une solution miracle – comme nous le savons aujourd'hui, le cas H.S. n'aurait pas pu être découvert par cette mesure – mais cette obligation constitue un élément pour empêcher les abus. Nous devons être plus attentifs. La question des abus doit constamment être thématisée dans la vie de tous les jours.

“Actuellement, il s'agit de rétablir la confiance.”

Comment réagirez-vous si des institutions membres n'appliquent la charte qu'à moitié ?

Notre fédération n'est pas un organe de contrôle. Nous tablons sur des rapports de confiance. Grâce à un très bon réseau, nous remarquons rapidement si une institution ne s'annonce jamais, ne réagit pas aux demandes ou ne respecte pas les règles. Si nous intégrons comme prévu la nouvelle charte à la nôtre et qu'une institution visiblement ne s'y tient pas, nous pourrions envisager son exclusion de la fédération.

L'Association bernoise des homes s'est prononcée par le passé en faveur de l'établissement d'une liste noire des employés faillibles. Cette idée n'apparaît pas dans la charte. Pourquoi?

Nous approuvons aujourd'hui comme hier une telle liste. Mais il n'existe pas de bases légales à ce sujet. C'est aux politiques d'agir. De plus, son établissement demande des éclaircissements, notamment pour définir qui pourrait se retrouver sur une telle liste: concerne-t-elle uniquement les employés spécialisés ou aussi les cuisiniers faillibles? Doit-elle être uniquement tenue dans les institutions ou également dans les structures ambulatoires?

N'existe-t-il pas le danger que la suspicion permanente d'un possible abus pèse trop lourdement sur les conditions de travail au sein des institutions?

Je parlerais plutôt d'un devoir de vigilance, ce qui est positif. Mais il est vrai qu'aujourd'hui, il pèse sur les hommes un soupçon généralisé en ce qui concerne les abus sexuels. Sur les 120 000 employés dans les institutions de Suisse, 32 000 sont des hommes. La tendance est à la baisse. Ce soupçon généralisé ne les encourage naturellement pas à se tourner vers cette profession.

Est-ce que ce secteur de métiers est devenu plus exigeant?

Les professions liées à la prise en charge ont toujours été exigeantes. Ce qui est devenu plus compliqué, ce sont les attentes de la société, en matière de sécurité et de professionnalisme. Seule la moitié des personnes travaillant en institution est formée. Et il manque la volonté pour mettre plus de moyens financiers au service de la sécurité.

Est-ce que les parents sont plus méfiants depuis le cas H.S.?

Du côté des institutions, on nous laisse entendre que la collaboration se passe bien avec les parents. Des questions restent bien entendu ouvertes pour de nombreux proches, et cela est légitime.

Actuellement, il s'agit de rétablir la confiance tout en sachant que malheureusement le risque zéro n'existe pas. Les experts estiment que 5% des personnes en institution ont des penchants pédophiles. Cela ne signifie bien entendu pas que toutes se laissent aller à leurs penchants par le biais d'actes criminels. Mais la somme des instruments de prévention minimise le risque.

Si vous étiez parent d'un enfant handicapé vivant dans une institution, à quoi seriez-vous particulièrement attentif?

Je voudrais savoir exactement qui s'occupe de mon enfant, en particulier la nuit. Et je me demanderais quelles sont mes impressions vis-à-vis de ces personnes. La vigilance et les questions des parents, comme les propositions d'amélioration, sont le plus souvent les bienvenues. “Nous sommes vigilants” signifie aussi que les parents peuvent et doivent en toute bonne conscience s'immiscer.

Suite à la publication du cas H.S., l'Association bernoise des homes a lancé un programme de formation dans les institutions. Peut-on déjà constater les effets de ces mesures?

Les institutions nous disent que grâce à cette formation, elles savent maintenant formuler des certificats reflétant la vérité. Elles demandent aussi un plus grand nombre de références lors d'un engagement. Les modules concernant les profils des criminels leur ont permis d'être plus sensibles à des situations problématiques. Au siège de notre fédération, nous recevons beaucoup plus d'appels qu'auparavant concernant des soupçons d'abus. Parfois il s'agit de bagatelles, parfois il faut faire une enquête. De façon générale, l'attention est plus grande et l'on cherche plus rapidement de l'aide lorsqu'un cas d'abus est soupçonné.

Quel est le risque que, après une vague d'attention particulière, la routine reprenne le dessus au sein des institutions?

Ce n'est que lorsque la pression publique aura disparu que nous pourrions mesurer l'efficacité réelle – au quotidien – de ces mécanismes de prévention. ■

www.charte-prevention.ch

PORTRAIT EXPRESS

Ueli Affolter, 59 ans, est depuis quatre ans le directeur de l'Association bernoise des homes. Il a auparavant travaillé durant douze ans en tant que socio-pédagogue dans une institution pour enfants et jeunes avec troubles du comportement. Il est plus tard entré en politique en devenant directeur de Bioterra Suisse, une organisation en faveur de l'agriculture biologique.